



Circulaire 9193

du 13/03/2024

Visa du chef de culte et titres exigés pour les fonctions de maître et professeurs de religion à partir du 1^{er} septembre 2016 –
Report de l'exigence du CDER au 1^{er} jour de l'année scolaire 2026-2027

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : n°8278

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 26/08 /2024
Résumé	Report de l'exigence du CDER au 1er jour de l'année scolaire 2026-2027
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, AGE- DGPE- Lisa SALOMONOWICZ

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Mukudente Inès	AGE – DGPE – Centre d'expertise des Statuts et du Contentieux	02/413 38 39 ines.mukudente@cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement

**Visa du chef de culte et titres exigés pour les
fonctions de maîtres et professeurs de
religion à partir du 1^{er} septembre 2016 -
Report de l'exigence du CDER au 1er jour de
l'année scolaire 2026-2027**

Madame, Monsieur,

La dispense de possession du certificat en didactique de religion (CDER) arrivant à échéance avec l'entame de l'année scolaire 2024-2025, et dans le but de permettre aux pouvoirs organisateurs de mieux préparer l'année scolaire 2024-2025, la présente circulaire informe de la prochaine adoption **du report de l'exigence du CDER au premier jour de l'année scolaire 2026-2027.**

Ces dispositions étant actuellement portées par l'avant-projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement et à la lutte contre la pénurie, elles vous sont communiquées sous réserve de l'adoption décrétales desdites mesures par le Parlement.

La dispense de possession du certificat en didactique de religion (CDER) sera donc prolongée **jusqu'au 1er jour de l'année scolaire 2026-2027.** Il conviendra pour les différents pouvoirs organisateurs d'en tenir déjà compte dans l'organisation des opérations statutaires réalisées en vue des attributions pour la rentrée scolaire prochaine 2024-2025.

La présente circulaire rappelle par la même occasion les diplômes exigés pour exercer les fonctions de maître de religion dans l'enseignement fondamental et de professeurs de religion au degré inférieur (DI) et au degré supérieur (DS) de l'enseignement secondaire.

Je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à la présente et vous invite à la porter à la connaissance des membres de votre personnel concernés.

**La Directrice générale
Lisa Salomonowicz**





Personnes à contacter

Direction générale des personnels de l'enseignement (DGPE)
Centre d'Expertise des Statuts et du Contentieux (CES)

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
MUKUNDENTE Inès	Attachée		02.413.38.39 ines.mukundente@cfwbe



Annexes

N°	Titre de l'annexe
1	Modèle de Visa
2	Fiche titre – fonctions de maître et professeurs de religion
3	Titres provisoires CDER 2016-2026
4	Titres requis pour les fonctions de maître et professeurs de religions antérieurement au 01/09/2016
5	Coordonnées des Autorités du Cultes

AVERTISSEMENT

La présente circulaire annule et remplace la circulaire n°8278 du 23/09/2021 tout en étendant son champ d'application à l'ensemble des réseaux d'enseignement.

La dispense de possession du certificat en didactique de religion (CDER) arrivant à échéance à l'entame de l'année scolaire 2024-2025 et dans le but de permettre aux pouvoirs organisateurs de mieux préparer l'année scolaire 2024-2025, la présente circulaire informe de la prochaine adoption du report de l'exigence du CDER au premier jour de l'année scolaire 2026-2027

Une annexe 5 qui apporte des précisions sur l'autorité du culte musulman à saisir a été ajoutée à la présente circulaire suite à l'adoption successive de l'arrêté royal du 29 septembre 2022 relatif au retrait de la reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique et à l'abrogation de l'arrêté royal du 15 février 2016 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique et de l'arrêté royal du 12 juin 2023 portant reconnaissance d'un organe représentatif provisoire du culte islamique en Belgique et abrogeant les articles 2 et 3, alinéa 2, relatifs à la continuité du service public de l'arrêté royal du 29 septembre 2022 relatif au retrait de la reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique et à l'abrogation de l'arrêté royal du 15 février 2016 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique.

INTRODUCTION

Le [décret du 11 avril 2014](#) réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, tel que modifié par le décret du 30 juin 2016 rendant applicable aux maîtres et professeurs de religion le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et portant diverses mesures en matière de « titres et fonctions », dispose, en son article 24ter, que, depuis le 1^{er} septembre 2016, les maîtres et professeurs de religion ne peuvent être recrutés que s'ils sont en possession du visa émanant de l'autorité du culte concerné¹.

Le Gouvernement de la Communauté a fixé le modèle de ce visa dans son arrêté du [24 août 2016](#) portant exécution de l'article 24ter alinéa 2 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française modifié par l'arrêté du 19 juillet 2017. Vous trouverez en **annexe 1** à la présente, copie de ce modèle.

La présente circulaire précise en son point I, la portée de cette disposition ainsi que la procédure d'obtention de ce visa.

Le point II vise à rappeler le régime actuel de titres.

Il est rappelé que les fonctions de religion étant entièrement incluses dans le champ de la réforme des titres et fonctions, il convient de se référer aux dispositions transitoires générales fixées par le décret du 11 avril 2014 précité pour toutes les fonctions concernées par la réforme. Il est renvoyé pour ce faire aux éléments communiqués dans la circulaire n°6409 (circulaire générale relative à la réforme des titres et fonctions - version 3) et détaillés pour l'enseignement subventionné dans les circulaires n°5831 (enseignement fondamental) et n°5832 (enseignement secondaire) du 25 juillet 2016 relatives aux mesures transitoires.

¹ Par « autorité du culte/chef de culte », il convient d'entendre « autorité du/chef de culte ou son délégué ».

I. LA DETENTION DU VISA DU CHEF DE CULTE COMME CONDITION PREALABLE AU PRIMO-RECRUTEMENT D'UN MAITRE OU D'UN PROFESSEUR DE RELIGION

1. Rappel des fonctions « religion » dans l'enseignement primaire et secondaire

Dans l'enseignement primaire

- Maître de religion protestante
- Maître de religion israélite
- Maître de religion orthodoxe
- Maître de religion islamique
- Maître de religion catholique

Dans l'enseignement secondaire inférieur

- Professeur de Religion protestante DI
- Professeur de Religion israélite DI
- Professeur de Religion orthodoxe DI
- Professeur de Religion islamique DI
- Professeur de Religion catholique DI

S'ajoutent à ces fonctions, dans l'enseignement secondaire inférieur spécialisé :

- Professeur de Religion protestante F1/F2 DI
- Professeur de Religion israélite F1/F2 DI
- Professeur de Religion orthodoxe F1/F2 DI
- Professeur de Religion islamique F1/F2 DI
- Professeur de Religion catholique F1/F2 DI

Dans l'enseignement secondaire supérieur

- Professeur de Religion protestante DS
- Professeur de Religion israélite DS
- Professeur de Religion orthodoxe DS
- Professeur de Religion islamique DS
- Professeur de Religion catholique DS

2. Membres du personnel visés par la disposition

L'article 24^{ter}, alinéa 1^{er}, du décret du 11 avril 2014 précité prévoit que « les membres du personnel ne peuvent être désignés, engagés ou recrutés dans une fonction religion que s'ils sont en possession du visa émanant de l'autorité du culte concerné ».

Cette exigence ne vise que les membres du personnel **qui ont entamé leur carrière depuis le 1^{er} septembre 2016** dans une des fonctions « religion » listées ci-dessus.

Remarque : Pour les membres du personnel qui auraient encore été désignés ou engagés à titre temporaire, au début de l'année scolaire 2016-2017, dans une fonction religion sur proposition du chef de culte, cette proposition a tenu lieu de visa².

Conformément à l'article 293quinquies du décret du 11 avril 2014, tel qu'inséré par le décret du 30 juin 2016, les membres du personnel qui ont été désignés/engagés à titre temporaire ou nommés/engagés à titre définitif avant le 1^{er} septembre 2016, sont réputés être porteurs du visa³.

« Art. 293quinquies. - Les membres du personnel recrutés ou engagés à titre temporaire ou nommés ou engagés à titre définitif dans une fonction religion avant l'entrée en vigueur du présent décret sont réputés être en possession du visa visé à l'article 24 ter du présent décret. ».

Le modèle du document, tel que modifié en 2017, à envoyer par le membre du personnel [à l'autorité du culte](#)⁴ afin que celui-ci appose son visa, est repris en **annexe 1** de la présente circulaire. Depuis le 1^{er} septembre 2017, le visa en vue d'un recrutement doit être octroyé sur base de ce seul modèle.

3. Validité du visa

Le visa octroyé à un maître ou professeur de religion désigné/engagé à titre temporaire sur la base d'un **titre requis, suffisant ou de pénurie listé** (voir point II), est valable⁵ tout au long de la carrière du membre du personnel⁶, **pour toutes les fonctions visant la religion pour laquelle le visa est octroyé et pour tous les réseaux d'enseignement.**

Le visa octroyé à un maître ou professeur de religion désigné/engagé à titre temporaire sur la base d'un **titre de pénurie non listé** est limité à la durée de la désignation/l'engagement⁷. En cas de renouvellement de cet(te) désignation/engagement, celle (celui)-ci devra faire l'objet d'une nouvelle demande de visa.

² Article 1^{er}, alinéa 2, de l'AGCF du 24 août 2016. Cette disposition vise à couvrir les situations où, du fait de la date très proche de la rentrée scolaire, le membre du personnel se serait vu tout de même désigné/recruté sur proposition de l'autorité du culte (à un moment où le modèle de visa tel que désormais fixé par l'AGCF du 24 août 2016 n'était pas encore adopté et diffusé), en vue de permettre son entrée en fonction dès septembre 2016.

³ Sauf, dans l'enseignement libre subventionné, si celui-ci leur a été retiré en application du décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné.

⁴ Le lien hypertexte renvoie au site du SPF Justice sur lequel vous aurez les adresses des autorités du culte.

⁵ Ce visa est valable pour tous les réseaux et tous les niveaux d'enseignement.

⁶ Sauf, dans l'enseignement libre subventionné, si celui-ci leur a été retiré en application du décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné.

⁷ Article 2 de l'AGCF du 24 août 2016 précité.

4. Procédure de demande du visa

La demande de visa est introduite par le candidat par courrier recommandé avec accusé de réception et courrier simple ou électronique⁸ auprès de l'autorité du culte⁹ concerné ou son délégué.

Dans cette demande, il veillera à préciser ses coordonnées (adresse, téléphone, courriel) afin que le chef du culte ou son délégué puisse le contacter le cas échéant. Dans la mesure du possible, le candidat ajoutera un CV qui pourra éclairer le chef du culte sur son parcours.

A défaut de réponse dans les 20 jours calendriers hors congés scolaires sauf du 16 août à la veille du premier jour de la rentrée scolaire, le visa est considéré comme acquis par le candidat¹⁰.

Le délai de 20 jours commence à courir le lendemain de la réception du courrier recommandé¹¹.

5. Exigence du visa du chef de culte dans les trois réseaux de l'enseignement

Dans l'enseignement organisé par la Communauté française (WBE), le décret du 30 juin 2016 a complété les conditions de désignation¹² à partir du 1^{er} septembre 2016 par l'exigence du visa de l'autorité compétente du culte concerné pour toute première désignation.

Dans l'enseignement officiel subventionné, le régime qui prévoyait la désignation du maître ou professeur de religion par le Pouvoir organisateur sur proposition du chef de culte est supprimé par le décret du 30 juin 2016. Depuis le 1^{er} septembre 2016, le pouvoir organisateur désigne son membre du personnel d'initiative, pour autant que ce dernier ait obtenu le visa du chef de culte ou son délégué¹³.

Dans l'enseignement libre subventionné, le décret du 30 juin 2016 supprime la proposition préalable de l'autorité du culte compétente lors de l'engagement à titre temporaire d'un maître ou professeur de religion par le Pouvoir organisateur. Cette procédure est, depuis le 1^{er} septembre 2016, remplacée par le visa

⁸ Un double envoi est requis : soit courrier recommandé avec accusé de réception et courrier simple, soit courrier recommandé avec accusé de réception et courrier électronique.

⁹ Pour la religion islamique l'instance à saisir a été modifiée à deux reprises. Voir annexe 5.

¹⁰ Article 3, alinéa 2 de l'AGCF du 24 août 2016, tel que modifié.

¹¹ Article 3, alinéa 2 de l'AGCF du 24 août 2016, tel que modifié.

¹² Article 4 de l'arrêté royal du 25 octobre 1971 *royal fixant le statut des maîtres et des professeurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française*, tel que modifié que l'article 33 du décret du 30 juin 2016.

¹³ Article 20 du décret du 10 mars 2006 *relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion*, tel que modifié par l'article 22 du décret du 30 juin 2016.

préalable de l'autorité du culte¹⁴. Le rôle de l'autorité du culte pour le reste, notamment lors de l'engagement à titre définitif ou en matière disciplinaire, reste inchangé¹⁵.

Il revient à chaque Pouvoir organisateur de s'assurer de la régularité de la situation du candidat pour lequel il introduit une demande d'avance. A ce titre, il reviendra au Pouvoir organisateur de vérifier si le candidat est porteur dudit visa ou entre dans le champ d'application des dispositions lui permettant de s'en prévaloir porteur (soit sur base de l'article 293^{quinquies}, soit sur base de l'article 3, alinéa 2, de l'AGCF du 24 août 2016, tel que modifié).

¹⁴ Article 30 du décret du 1^{er} février 1993 *fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné*, tel qu'il a été modifié par l'article 71 du décret du 30 juin 2016.

¹⁵ L'intervention du chef de culte se limitera au seul octroi du visa lors de l'entrée en vigueur des dispositions créant un service d'inspection pour les inspecteurs de religion dans le décret du 8 mars 2007 précité.

II. LES DIPLOMES EXIGES POUR LES FONCTIONS DE MAITRES ET PROFESSEURS DE RELIGION

Sauf situation visée par les mesures transitoires fixées par le décret du 11 avril 2014, depuis le 1^{er} septembre 2016, pour pouvoir être désigné/engagé à titre temporaire dans une fonction « religion », le membre du personnel doit être porteur soit du titre requis, soit du titre suffisant, soit du titre de pénurie, tels que fixés par l'AGCF du 5 juin 2014 *relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française*¹⁶. Et, complémentairement à cette exigence de titre, être détenteur du visa du chef de culte ou réputé l'être.

1. Le régime actuel de titres

Le régime actuel de titres (en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2016) s'applique à tous les membres du personnel sauf à ceux détaillés au point 2.

Les titres (les fiches-titres) exigés pour les maitres et professeurs de religion sont répertoriés sur l'application Primoweb sur le site www.enseignement.be.

Sur cette application Primoweb, il est conseillé aux candidats voulant marquer leur disponibilité pour les fonctions concernées, de joindre également le visa lors de l'enregistrement de leur dossier¹⁷.

Pour votre facilité, ces **fiches-titres sont annexées** à la présente circulaire (annexe 2).

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXIGENCE DU CDER

A la lecture de ces fiches-titres, vous noterez l'exigence d'un **certificat en didactique du cours de religion (CDER)**, comme composante disciplinaire de certains titres de capacité requis, suffisants ou de pénurie.

Les formations permettant d'obtenir ce certificat n'ayant pas encore été créées **pour toutes les religions** et dans l'attente de cette création, le législateur a prévu des titres pouvant **remplacer ce CDER jusqu'au premier jour de l'année scolaire 2026-2027**¹⁸.

¹⁶ Tel que modifié par l'AGCF du 24 août 2016.

¹⁷ Article 7 du décret du 30 juin 2016 précité.

¹⁸ *Sous réserve de l'adoption du projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement et à la lutte contre la pénurie d'enseignants.*

Pour votre facilité, la liste de titres¹⁹ remplaçant le CDER pour les années scolaires 2016-2017 à 2025-2026, **est annexée** à la présente circulaire (annexe 3).

¹⁹ Il s'agit en réalité, pour chaque religion respective, des titres de l'ancien AR du 25 octobre 1971 *fixant le statut des maîtres de religion, des professeurs de religion et des inspecteurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française*, à l'exception de la seule qualification de « Ministre du culte ».

Recrutement temporaire et priorité statutaire

Jusqu'à l'année scolaire 2025-2026 incluse, le pouvoir organisateur peut désigner/engager des maîtres et professeurs de religion ne disposant pas d'un CDER mais bien d'un de ces titres pouvant le remplacer.

Ces membres du personnel peuvent également activer une priorité statutaire. Pour les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française (WBE), ceux-ci sont immédiatement insérés, dès leur désignation, dans un des classements.

Nomination/engagement à titre définitif

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026, le pouvoir organisateur ne peut pas nommer/engager à titre définitif dans l'enseignement subventionné les maîtres et professeurs de religion ne possédant pas le CDER (là où la fiche-titres l'exige) ni, pour les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française (WBE), les admettre au stage (et nommer à la suite) au sens de l'article 12 de l'AR du 25 octobre 1971 fixant le statut des maîtres et des professeurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française.

! Exception apportée par le décret du 19 juillet 2021 précité :

Les maîtres et professeurs de religion, désignés/engagés sous le régime des titres en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2016 et qui sont en outre porteurs d'un titre qui était classé "titre requis" pour la fonction visée avant ce régime de titres pourront, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026²⁰, bénéficier d'une nomination/d'un engagement à titre définitif sans CDER, ou être admis au stage et nommés pour ce qui concerne les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française (WBE), pour autant qu'ils remplissent toutes les autres conditions statutaires²¹.

A partir du premier jour de l'année 2026-2027 :

- L'obligation de disposer du CDER (là où il est exigé dans la fiche-titres) sera de stricte application pour toute nomination/engagement à titre définitif ou admission au stage. Cette obligation visera donc également les membres du personnel de l'enseignement subventionné qui sont/seront devenus temporaires prioritaires entre le 1^{er} septembre 2016 et le 30 juin 2024 ;
- La dérogation apportée par le décret du 19 juillet 2021 permettant aux anciens titres requis d'être nommés/engagés à titre définitif ou admis au stage sans CDER ne sera plus d'application ;
- les membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif ainsi que, dans l'enseignement organisé par la Communauté française (WBE), les stagiaires qui seraient encore en cours de stage, ayant bénéficiés de la mesure prévue à l'article 293bis [soit la dispense du CDER s'il sont en possession d'un des titres listés au

²⁰ Les anciens titres requis sont listés en annexe 4 de la présente circulaire.

²¹ Il faut considérer que cette exception s'applique aux maîtres et professeurs de religion F1/F2 dans l'enseignement spécialisé porteurs des anciens titres requis du DI pour la fonction visée.

même article], pourront conserver leur nomination ou leur engagement à titre définitif ou poursuivre leur stage et être nommé.

- Dans l'enseignement subventionné, les membres du personnel qui ne seront pas encore en possession du CDER, mais qui seront devenus prioritaires entretemps (au plus tard le 30 juin 2026) pourront toujours faire valoir leur priorité à l'engagement temporaire après 2025-2026 (mais pas de nomination/engagement définitif sans CDER) ;

- Dans l'enseignement subventionné, les membres du personnel qui ne seront pas encore en possession du CDER là où il est exigé dans la fiche-titres, et qui ne seront pas devenus temporaires prioritaires entretemps (au plus tard lors de l'année scolaire 2025-2026) seront considérés comme « autre titre » (titre de pénurie non listé = TPNL) ; ils ne pourront bénéficier d'une priorité à la désignation/l'engagement temporaire qu'en application de l'art. 36 §3 du décret du 11 avril 2014 et ne pourront pas bénéficier d'une nomination/engagement à titre définitif tant qu'ils ne sont pas en possession du CDER.

- Dans l'enseignement organisé par la Communauté française (WBE), à partir de l'année scolaire 2026-2027, les membres du personnel qui auront obtenu le CDER pourront être admis au stage.

Les membres du personnel qui ne seront pas en possession du CDER ne pourront être admis au stage et seront considérés comme « autre titre » (TPNL).

2. L'ancien régime de titres

Seuls les maîtres et professeurs de religion qui bénéficient des dispositions transitoires fixées par le décret du 11 avril 2014 (Titre III, chapitre 2)²² restent soumis à l'ancien régime de titres.

Sont visés,

Dans l'enseignement organisé par la Communauté française (WBE), les maîtres et professeurs de religion :

- nommés à titre définitif au 31 août 2016
- stagiaires au 30 août 2016
- temporaires au 30 juin 2016, disposant d'un titre requis et classés dans le premier groupe
- temporaires au 30 juin 2016, disposant d'une ancienneté de fonction de 450 jours auprès du pouvoir organisateur acquise sur 3 années scolaires au moins,

Dans l'enseignement officiel subventionné, les maîtres et professeurs de religion :

- nommés à titre définitif au 31 août 2016
- temporaires prioritaires au 30 juin 2016

²² Voir la circulaire n°5831 portant sur les mesures transitoires dans l'enseignement fondamental (chapitres 2 et 3) et la circulaire n°5832 portant sur les mesures transitoires dans l'enseignement secondaire (chapitre 2 et 3).

- temporaires non prioritaires au 30 juin 2016, disposant d'une ancienneté de fonction de 315 jours sur minimum 2 années scolaires (acquises dans les 5 dernières années scolaires) et porteurs d'un titre requis.

Dans l'enseignement libre subventionné, les maitres et professeurs de religion:

- engagés à titre définitif au 31 août 2016
- temporaires prioritaires au 30 juin 2016
- temporaires non prioritaires au 30 juin 2016 et :
 - o Soit, disposent d'une ancienneté de fonction de 315 jours sur minimum 2 années scolaires (acquises dans les 5 dernières années scolaires) et sont porteurs d'un titre requis, d'un titre jugé suffisant du groupe A ou d'un titre visé à l'article 2 de l'arrêté royal du 17 mars 1967, dit « article 20 » ;
 - o Soit, sont titulaires d'un titre de pénurie ou d'un titre y assimilé (titre jugé suffisant B) et ont fait l'objet de 3 dérogations ministérielles consécutives favorables portant chacune sur un engagement de plus de 15 semaines, ainsi que d'une ancienneté de fonction de 315 jours auprès du Pouvoir organisateur sur minimum 2 années scolaires acquises dans les 5 dernières années ;
 - o Soit, sont titulaires d'un titre suffisant visé à l'article 3 de l'arrêté royal du 17 mars 1967, dit « article 30 », sont restés en fonction pendant 3 années scolaires, avec maintien de la subvention-traitement, à moins qu'avant le 30 juin de la troisième années scolaire, une décision défavorable ne leur ait été notifiée et comptabilisent une ancienneté de fonction de 315 jours auprès du Pouvoir organisateur, répartis sur 2 années scolaires au moins, acquises durant les 3 dernières années scolaires.

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

VISA DU CHEF DE CULTE

1. AGENT POUR LEQUEL UN VISA¹ DU CHEF DE CULTE EST DELIVRE

NOM (en majuscules) et prénoms :

Adresses postale et courrielle, numéro de téléphone ou de GSM :

.....
.....
.....

N° de Matricule (Pour les enseignants qui en disposent déjà) :

Date de naissance :

Diplômes et titres :

.....
.....

et donc en possession d'un titre requis, suffisant ou de pénurie listé,

d'un titre de pénurie non listé².

Certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date :

Signature :

2. CULTES CONCERNE

Nom du culte concerné :

CATHOLIQUE, ISLAMIQUE, ISRAELITE, ORTHODOXE, PROTESTANT³

Nom et prénom du chef de culte habilité à délivrer le visa :

.....

accorde le visa à la personne susmentionnée ;

n'accorde pas le visa à la personne susmentionnée⁴.

3. Remarque relative au visa délivré à un maître ou professeur de religion recruté ou engagé sur la base d'un titre de pénurie non listé (TPNL) : Ce visa ne vaut que pour la durée de ce recrutement ou de cet engagement⁵.

Le Chef de culte,

Date :

Signature :

¹ Pour rappel, conformément à l'article 293 quinquies du décret du 11 avril 2014 précité, les membres du personnel désignés, engagés ou recrutés dans une fonction religion avant l'entrée en vigueur du décret « Titres et fonctions » sont réputés porteurs du Visa.

² Cocher la situation de titre et biffer l'autre alternative.

³ Entourer le culte concerné

⁴ Cocher la décision et biffer l'autre alternative.

⁵ Mention à biffer, lorsqu'il s'agit du recrutement ou de l'engagement d'un titre requis, d'un titre suffisant ou d'un titre de pénurie.

fo_id	fo_libelle	fo_classification	fo_niveau	qt_libelle_court	di_libelle	di_type	dv_code_bologna	dp_libelle_court	cc_libelle	eu_annees	ba_code_eticn	ba_r10	tfb_date_deb	tfb_lg
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	AESS théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V1035	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82453
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	AESS sciences religieuses (plein exercice-type long)	TL	V1048	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82452
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-18	108490
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-18	108787
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-18	109084
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-18	109517
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-18	109678
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Agrégé d'enseignement religieux du degré inférieur (plein exercice-type court)	TC	V1254	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	301	301	01-09-16	82471
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	501	501	01-09-16	82458
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique + module DI	--	501	501	01-09-16	82459
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique + module DI	--	501	501	01-09-16	82460
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique + module DI	--	501	501	01-09-16	82461
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique + module DI	--	501	501	01-09-16	82473
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82477
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	301	301	01-09-16	82478
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82470
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	AESI en sciences religieuses (plein exercice-type court)	TC	V1808	AESI	--	--	301	301	06-07-21	120684
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	AESS	--	--	301	301	01-04-22	122546
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	Instituteur primaire	--	--	301	301	01-04-22	122049
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	CAP/DAP/CNTM	--	--	301	301	01-04-22	122482
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	Master à finalité didactique	--	--	301	301	01-04-22	122459
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	AESI	--	--	301	301	01-04-22	122817
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Agrégé d'enseignement religieux du degré secondaire supérieur (catholique)	TL	V1848	Titre pédagogique spécifique à la fonction	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-02-23	124992
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier AESI, orientation : français-religion (plein exercice-type court)	TC	V211	AESI	--	--	301	301	01-09-16	82450
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82454
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82455
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82456
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82457
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82472
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	301	301	01-11-21	121471
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82466
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82467

992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	CAP/DAP/CNTM	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82468
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Instituteur primaire	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82469
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Master à finalité didactique	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82475
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82462
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82463
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	CAP/DAP/CNTM	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82464
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Instituteur primaire	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82465
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Master à finalité didactique	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82474
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TR	AESI section mathématique- religion (plein exercice-type court)	TC	V265	AESI	--	--	301	301	01-09-16	82451
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	AESS théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V1035	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82480
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	AESS sciences religieuses (plein exercice-type long)	TL	V1048	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82479
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-09-16	82485
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-09-16	82486
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-09-16	82487
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-09-16	82495
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Agrégé d'enseignement religieux du degré secondaire supérieur (catholique)	TL	V1848	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	301-1a	30A	01-02-23	124883
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82491
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82492
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82493
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82497
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82488
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82489
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82490
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82496
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	AESI	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82481
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82482
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82483
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82484

992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82494
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82499
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TP	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	301-1a-1b	30B	02-01-18	82498
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TP	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-04-22	122505
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82500
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TP	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82501
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TP	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82502
992	REL Religion catholique DI	REL	DI	TP	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82503
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-18	108491
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-18	108788
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-18	109085
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-18	109518
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-18	109679
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	501	501	01-09-16	82508
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique + module DI	--	501	501	01-09-16	82509
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique + module DI	--	501	501	01-09-16	82510
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique + module DI	--	501	501	01-09-16	82511
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique + module DI	--	501	501	01-09-16	82514
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82516
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82512
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82504
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82505
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82506
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82507
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82513
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	01-09-16	82517
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	01-09-16	82518
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	01-09-16	82519
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	01-09-16	82520
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82521
993	REL Religion islamique DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82522
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-18	108492
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-18	108789
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-18	109086
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-18	109519
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-18	109680
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	501	501	01-09-16	82527
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + module DI	--	501	501	01-09-16	82528

994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + module DI	--	501	501	01-09-16	82529
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + module DI	--	501	501	01-09-16	82530
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + module DI	--	501	501	01-09-16	82533
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82535
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82531
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82523
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82524
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82525
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82526
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82532
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	01-09-16	82536
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	01-09-16	82537
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	01-09-16	82538
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	01-09-16	82539
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82540
994	REL Religion orthodoxe DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82541
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-18	108505
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-18	108802
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-18	109099
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-18	109532
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-18	109693
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	501	501	01-09-16	82550
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + module DI	--	501	501	01-09-16	82551
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + module DI	--	501	501	01-09-16	82552
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + module DI	--	501	501	01-09-16	82553
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + module DI	--	501	501	01-09-16	82557
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82559
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82554
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82542
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82543
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82544
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82545
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82555
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82546
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82547
995	REL Religion israéliite DI	REL	DI	TR	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	CAP/DAP/CNTM	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82548

995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TR	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Instituteur primaire	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82549
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TR	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Master à finalité didactique	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82556
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israélite	--	301-1a	30A	01-09-16	82563
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israélite	--	301-1a	30A	01-09-16	82564
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israélite	--	301-1a	30A	01-09-16	82565
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israélite	--	301-1a	30A	01-09-16	82567
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82560
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82561
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82562
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82566
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion israélite	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82568
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion israélite	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82569
995	REL Religion israélite DI	REL	DI	TP	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82570
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	AESS agréé de l'enseignement religieux protestant du niveau secondaire supérieur (plein exercice-type long)	TL	V1036	Titre pédagogique spécifique à la fonction	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-02-23	124978
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-18	108494
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-18	108791
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-18	109088
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-18	109521
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-18	109682
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	501	501	01-09-16	82580
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante + module DI	--	501	501	01-09-16	82581
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante + module DI	--	501	501	01-09-16	82582
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante + module DI	--	501	501	01-09-16	82583
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante + module DI	--	501	501	01-09-16	82591
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Agrégé de l'enseignement religieux protestant du degré secondaire inférieur	TC	V1599	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	301	301	01-12-18	110179
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82594
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82588
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82572
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82573
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82574
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82575
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82589

996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82584
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82585
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	CAP/DAP/CNTM	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82586
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Instituteur primaire	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82587
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Master à finalité didactique	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82592
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82576
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82577
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	CAP/DAP/CNTM	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82578
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Instituteur primaire	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82579
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TR	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Master à finalité didactique	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur (module DI)	--	501	501	01-09-16	82590
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	AESS agrégé de l'enseignement religieux protestant du niveau secondaire supérieur (plein exercice-type long)	TL	V1036	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	301-1a	30A	01-02-23	125092
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	01-09-16	82607
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	01-09-16	82608
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	01-09-16	82609
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	01-09-16	82616
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	AESI	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82596
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82597
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82598
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82599
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82613
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82610
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82611
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82612
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82617
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82604

996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82605	
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82606	
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82615	
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	AESI	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82600	
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	AESS	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82601	
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82602	
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82603	
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82614	
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	--	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82618
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	--	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82619
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TP	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	--	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82620
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TP	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	--	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82621
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TP	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	--	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82622
996	REL Religion protestante DI	REL	DI	TP	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	--	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82623
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	AESS théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V1035	AESS	--	--	501	501	01-09-16	82628	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	AESS sciences religieuses (plein exercice-type long)	TL	V1048	AESS	--	--	501	501	01-09-16	82627	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESI	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	501	501	01-09-16	82624
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESS	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	501	501	01-09-16	82629
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	501	501	01-09-16	82630
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	501	501	01-09-16	82635
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Agrégé d'enseignement religieux du degré secondaire supérieur (catholique)	TL	V1848	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	501	501	01-02-23	124971	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82626	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESS	--	--	501	501	01-09-16	82633	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	CAP/DAP/CNTM	--	--	501	501	01-09-16	82634	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Master à finalité didactique	--	--	501	501	01-09-16	82637	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82625	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESS	--	--	501	501	01-09-16	82631	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	CAP/DAP/CNTM	--	--	501	501	01-09-16	82632	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TR	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Master à finalité didactique	--	--	501	501	01-09-16	82636	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	Agrégé d'enseignement religieux du degré inférieur (plein exercice-type court)	TC	V1254	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	346-1a	34A	01-09-16	82638	
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique + Ministre du culte (religion catholique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82645
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	AESI en sciences religieuses (plein exercice-type court)	TC	V1808	AESI	--	--	346-1a	34A	06-07-21	120688	

997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	AESS	--	--	346-1a	34A	01-04-22	129104
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	CAP/DAP/CNTM	--	--	346-1a	34A	01-04-22	129102
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	Master à finalité didactique	--	--	346-1a	34A	01-04-22	129103
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	AESI	--	--	346-1a	34A	01-04-22	129101
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique + Ministre du culte (religion catholique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82641
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique + Ministre du culte (religion catholique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82642
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique + Ministre du culte (religion catholique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82643
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique + Ministre du culte (religion catholique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82644
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	--	--	--	501-1a	50A	01-09-16	82639
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	--	--	--	501-1a	50A	01-09-16	82640
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	501-1a-1b	50B	01-09-16	82650
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TP	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82651
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TP	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	--	--	--	346-1a-1b	34B	01-04-22	122667
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TP	Bachelier AESI, orientation : français-religion (plein exercice-type court)	TC	V211	AESI	--	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82646
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82649
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	346-1a-1b	34B	01-11-21	121472
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TP	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	--	--	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82648
997	REL Religion catholique DS	REL	DS	TP	AESI section mathématique-religion (plein exercice-type court)	TC	V265	AESI	--	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82647
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	501	501	01-09-16	82652
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	501	501	01-09-16	82653
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	501	501	01-09-16	82654
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	501	501	01-09-16	82655
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TS	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Ministre du culte (religion Islamique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82660
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Ministre du culte (religion Islamique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82656
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Ministre du culte (religion Islamique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82657
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Ministre du culte (religion Islamique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82658
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Ministre du culte (religion Islamique)	--	346-1a	34A	01-09-16	82659
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	501-1a-1b	50B	01-09-16	82662
998	REL Religion islamique DS	REL	DS	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82661
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	501	501	01-09-16	82663
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	501	501	01-09-16	82664
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	501	501	01-09-16	82665
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	501	501	01-09-16	82666

999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TS	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Ministre du culte (religion orthodoxe)	--	346-1a	34A	01-09-16	82671
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Ministre du culte (religion orthodoxe)	--	346-1a	34A	01-09-16	82667
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Ministre du culte (religion orthodoxe)	--	346-1a	34A	01-09-16	82668
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Ministre du culte (religion orthodoxe)	--	346-1a	34A	01-09-16	82669
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Ministre du culte (religion orthodoxe)	--	346-1a	34A	01-09-16	82670
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	501-1a-1b	50B	01-09-16	82673
999	REL Religion orthodoxe DS	REL	DS	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82672
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	501	501	01-09-16	82675
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	501	501	01-09-16	82678
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	501	501	01-09-16	82679
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	501	501	01-09-16	82681
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TR	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82674
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TR	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	AESS	--	--	501	501	01-09-16	82676
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TR	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	CAP/DAP/CNTM	--	--	501	501	01-09-16	82677
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TR	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Master à finalité didactique	--	--	501	501	01-09-16	82680
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TS	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Ministre du culte (religion israéliite)	--	346-1a	34A	01-09-16	82687
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Ministre du culte (religion israéliite)	--	346-1a	34A	01-09-16	82683
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Ministre du culte (religion israéliite)	--	346-1a	34A	01-09-16	82684
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Ministre du culte (religion israéliite)	--	346-1a	34A	01-09-16	82685
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Ministre du culte (religion israéliite)	--	346-1a	34A	01-09-16	82686
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	--	--	--	501-1a	50A	01-09-16	82682
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	501-1a-1b	50B	01-09-16	82689
1000	REL Religion israéliite DS	REL	DS	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82688
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	AESS agrégé de l'enseignement religieux protestant du niveau secondaire supérieur (plein exercice-type long)	TL	V1036	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	501	501	01-02-23	124905
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	501	501	01-09-16	82691
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	501	501	01-09-16	82696
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	501	501	01-09-16	82697
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	501	501	01-09-16	82701
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82692
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESS	--	--	501	501	01-09-16	82698

1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	CAP/DAP/CNTM	--	--	501	501	01-09-16	82699
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Master à finalité didactique	--	--	501	501	01-09-16	82702
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESI	--	--	501	501	01-09-16	82690
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESS	--	--	501	501	01-09-16	82694
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	CAP/DAP/CNTM	--	--	501	501	01-09-16	82695
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TR	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Master à finalité didactique	--	--	501	501	01-09-16	82700
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TS	Agrégé de l'enseignement religieux protestant du degré secondaire inférieur	TC	V1599	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	346-1a	34A	01-12-18	110181
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TS	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Ministre du culte (religion protestante)	--	346-1a	34A	01-09-16	82709
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Ministre du culte (religion protestante)	--	346-1a	34A	01-09-16	82705
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Ministre du culte (religion protestante)	--	346-1a	34A	01-09-16	82706
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Ministre du culte (religion protestante)	--	346-1a	34A	01-09-16	82707
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Ministre du culte (religion protestante)	--	346-1a	34A	01-09-16	82708
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	--	--	--	501-1a	50A	01-09-16	82703
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	--	--	--	501-1a	50A	01-09-16	82704
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	501-1a-1b	50B	01-09-16	82713
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82711
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TP	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	--	--	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82712
1001	REL Religion protestante DS	REL	DS	TP	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	--	--	--	346-1a-1b	34B	01-09-16	82710
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82723
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	Agrégé d'enseignement religieux du degré inférieur (plein exercice-type court)	TC	V1254	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	301	301	02-01-18	82722
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82724
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	301	301	01-09-16	82725
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	301	301	01-09-16	82720
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82721
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	AESI en sciences religieuses (plein exercice-type court)	TC	V1808	AESI	--	--	301	301	06-07-21	120687
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	Instituteur primaire	--	--	301	301	01-04-22	122398
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	CAP/DAP/CNTM	--	--	301	301	01-04-22	122089
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	Instituteur maternel	--	--	301	301	01-04-22	122749
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	AESI	--	--	301	301	01-04-22	122650
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	Bachelier AESI, orientation : français-religion (plein exercice-type court)	TC	V211	AESI	--	--	301	301	01-09-16	82714
1002	Maître de Religion catholique	F		TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-09-16	82716

1002	Maître de Religion catholique		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301	301	02-07-18	106632
1002	Maître de Religion catholique		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301	301	01-09-16	82717
1002	Maître de Religion catholique		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301	301	01-09-16	82718
1002	Maître de Religion catholique		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301	301	01-09-16	82719
1002	Maître de Religion catholique		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301	301	02-07-18	106818
1002	Maître de Religion catholique		F	TR	AESI section mathématique-religion (plein exercice-type court)	TC	V265	AESI	--	--		301	301	01-09-16	82715
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--		301-1a	30A	01-09-16	82739
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301-1a	30A	01-09-16	82726
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301-1a	30A	02-07-18	106633
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301-1a	30A	01-09-16	82732
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301-1a	30A	01-09-16	82733
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301-1a	30A	01-09-16	82740
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--		301-1a	30A	02-07-18	106819
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique + module fondamental	--		501-1a	50A	01-06-19	111540
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique + module fondamental	--		501-1a	50A	01-06-19	111541
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique + module fondamental	--		501-1a	50A	01-06-19	111542
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion catholique + module fondamental	--		501-1a	50A	01-06-19	111543
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique + module fondamental	--		501-1a	50A	01-06-19	111544
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESI	--	--		301-1a	30A	01-09-16	82728
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESS	--	--		301-1a	30A	02-07-18	106635
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	CAP/DAP/CNTM	--	--		301-1a	30A	01-09-16	82736
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Instituteur primaire	--	--		301-1a	30A	01-09-16	82737
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Instituteur maternel	--	--		301-1a	30A	01-09-16	82746
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Master à finalité didactique	--	--		301-1a	30A	02-07-18	106821
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESI	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--		501-1a	50A	01-06-19	111550
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--		501-1a	50A	01-06-19	111551
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	CAP/DAP/CNTM	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--		501-1a	50A	01-06-19	111552
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Instituteur maternel	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--		501-1a	50A	01-06-19	111553
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Master à finalité didactique	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--		501-1a	50A	01-06-19	111554
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESI	--	--		301-1a	30A	01-09-16	82727
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESS	--	--		301-1a	30A	02-07-18	106634

1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82734
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82735
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Instituteur maternel	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82741
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106820
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESI	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111545
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111546
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	CAP/DAP/CNTM	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111547
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Instituteur maternel	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111548
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Master à finalité didactique	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111549
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	AESI	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82729
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	AESS	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106636
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82730
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82731
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	Instituteur maternel	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82738
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106822
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-09-16	82742
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-09-16	82743
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-09-16	82744
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-09-16	82745
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	02-07-18	106637
1002	Maître de Religion catholique		F	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	02-07-18	106823
1002	Maître de Religion catholique		F	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82747
1002	Maître de Religion catholique		F	TP	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-04-22	121903
1002	Maître de Religion catholique		F	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82748
1002	Maître de Religion catholique		F	TP	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82749
1002	Maître de Religion catholique		F	TP	Master en etudes bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82750
1002	Maître de Religion catholique		F	TP	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82751

1003	Maître de Religion islamique	F	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82757
1003	Maître de Religion islamique	F	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82758
1003	Maître de Religion islamique	F	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82756
1003	Maître de Religion islamique	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82752
1003	Maître de Religion islamique	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	02-07-18	106638
1003	Maître de Religion islamique	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82753
1003	Maître de Religion islamique	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82754
1003	Maître de Religion islamique	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-09-16	82755
1003	Maître de Religion islamique	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	02-07-18	106824
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	01-09-16	82759
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	02-07-18	106639
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	01-09-16	82760
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	01-09-16	82761
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	01-09-16	82762
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	02-07-18	106825
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111555
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111556
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111557
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111558
1003	Maître de Religion islamique	F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111559
1003	Maître de Religion islamique	F	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82763
1003	Maître de Religion islamique	F	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82764
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82770
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82771
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82769
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82765
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	02-07-18	106640
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82766
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82767
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-09-16	82768
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	02-07-18	106826
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	01-09-16	82772
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	02-07-18	106641
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	01-09-16	82773
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	01-09-16	82774
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	01-09-16	82775

1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	02-07-18	106827
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111566
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111567
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111568
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111569
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111570
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82776
1004	Maître de Religion orthodoxe	F	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82777
1005	Maître de Religion israéliite	F	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82783
1005	Maître de Religion israéliite	F	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82784
1005	Maître de Religion israéliite	F	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82782
1005	Maître de Religion israéliite	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82778
1005	Maître de Religion israéliite	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	02-07-18	106642
1005	Maître de Religion israéliite	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82779
1005	Maître de Religion israéliite	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82780
1005	Maître de Religion israéliite	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-09-16	82781
1005	Maître de Religion israéliite	F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	02-07-18	106828
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	01-09-16	82786
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	02-07-18	106644
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	01-09-16	82789
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	501-1a	50A	01-11-21	121365
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	01-09-16	82792
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	02-07-18	106830
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111560
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111561
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111562
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111563
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111565
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	AESI	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82785
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	AESS	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106643
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82787
1005	Maître de Religion israéliite	F	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82788

1005	Maître de Religion israélite		F	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Instituteur maternel	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82791
1005	Maître de Religion israélite		F	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106829
1005	Maître de Religion israélite		F	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion israélite	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82793
1005	Maître de Religion israélite		F	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion israélite	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82794
1005	Maître de Religion israélite		F	TP	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82795
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82805
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Agrégé de l'enseignement religieux protestant du degré secondaire inférieur	TC	V1599	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	301	301	01-12-18	110178
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82806
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82804
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82796
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	02-07-18	106645
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82797
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82798
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-09-16	82802
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	02-07-18	106831
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	AESI	--	--	301	301	01-09-16	82799
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	AESS	--	--	301	301	02-07-18	106646
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	CAP/DAP/CNTM	--	--	301	301	01-09-16	82800
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	Instituteur primaire	--	--	301	301	01-09-16	82801
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	Instituteur maternel	--	--	301	301	01-09-16	82803
1006	Maître de Religion protestante		F	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	Master à finalité didactique	--	--	301	301	02-07-18	106832
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	01-09-16	82808
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	02-07-18	106648
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	01-09-16	82815
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	01-09-16	82816
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	01-09-16	82821
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	02-07-18	106834
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111571
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111572
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111573
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111574

1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante + Module fondamental	--	501-1a	50A	01-06-19	111575
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESI	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82809
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESS	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106649
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82817
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Instituteur primaire	--	--	501-1a	50A	01-11-21	121181
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Instituteur maternel	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82822
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106835
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESI	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111582
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111583
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	CAP/DAP/CNTM	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111584
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Instituteur maternel	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111585
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Master à finalité didactique	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111587
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESI	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82807
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESS	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106647
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82813
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Instituteur primaire	--	--	501-1a	50A	01-11-21	120910
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Instituteur maternel	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82820
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106833
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESI	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111576
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESS	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111577
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	CAP/DAP/CNTM	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111578
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Instituteur maternel	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111579
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Master à finalité didactique	Certificat de réussite du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental (module fondamental)	--	501-1a	50A	01-06-19	111581
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	AESI	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82810

1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	AESS	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106650	
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82811	
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82812	
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	Instituteur maternel	--	--	301-1a	30A	01-09-16	82819	
1006	Maître de Religion protestante		F	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	106836	
1006	Maître de Religion protestante		F	TP	Master	TL	V15	--	--	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82823
1006	Maître de Religion protestante		F	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	--	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82824
1006	Maître de Religion protestante		F	TP	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	--	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-11-21	120741
1006	Maître de Religion protestante		F	TP	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	--	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82825
1006	Maître de Religion protestante		F	TP	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	--	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-09-16	82826
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	--	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	301	301	01-12-20	117995
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-12-20	117996
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Agrégé d'enseignement religieux du degré inférieur (plein exercice-type court)	TC	V1254	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	--	301	301	02-07-18	98902
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	--	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	301	301	01-06-18	98510
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	--	Avec mention "religion catholique" sur le diplôme	--	301	301	01-06-18	98512
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-06-18	98513
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	AESI en sciences religieuses (plein exercice-type court)	TC	V1808	AESI	--	--	--	301	301	06-07-21	120685
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	AESS	--	--	--	301	301	01-04-22	122698
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	Instituteur primaire	--	--	--	301	301	01-04-22	122172
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	CAP/DAP/CNTM	--	--	--	301	301	01-04-22	122830
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	Master à finalité didactique	--	--	--	301	301	01-04-22	122801
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	AESI	--	--	--	301	301	01-04-22	121996
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier AESI, orientation : français-religion (plein exercice-type court)	TC	V211	AESI	--	--	--	301	301	01-06-18	98511
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-06-18	98505
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-06-18	98506
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-06-18	98507
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-06-18	98508
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301	301	01-06-18	98509
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TR	AESI section mathématique-religion (plein exercice-type court)	TC	V265	AESI	--	--	--	301	301	01-06-18	98504
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESI	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98519
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98520
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98521
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98522
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98523

1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESI	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98534
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	AESS	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98535
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98536
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98537
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98538
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESI	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98524
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	AESS	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98525
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98526
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98527
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98528
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	AESI	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98514
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	AESS	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98515
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98516
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98517
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	01-06-18	98518
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	AESI	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98529
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98531
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98532
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	AESS	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98530
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a	30A	01-06-18	98533
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a-1b	30B	01-06-18	98541
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TP	BACHELIER EN THEOLOGIE (CATHOLIQUE)	TC	V1827	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-04-22	122628
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a-1b	30B	01-06-18	98539
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TP	Master en théologie (catholique) (plein exercice-type long)	TL	V252	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-06-18	98544
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TP	Master en études bibliques (plein exercice-type long)	TL	V253	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-06-18	98542
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TP	Bachelier en sciences religieuses (plein exercice-type long)	TC	V254	--	--	--	301-1a-1b	30B	01-06-18	98540
1064	REL Religion catholique F1-F2 DI	REL	DI	TP	Master en sciences des religions (plein exercice-type long)	TL	V274	--	Certificat en didactique du cours de religion catholique	--	301-1a-1b	30B	01-06-18	98543
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur préscolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	01-12-20	117997
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	02-07-18	98594
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	02-07-18	98595
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	02-07-18	98589
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	02-07-18	98590
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	02-07-18	98591

1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	02-07-18	98592
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301	301	02-07-18	98593
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	02-07-18	98596
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	02-07-18	98597
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	02-07-18	98598
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	02-07-18	98599
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a	30A	02-07-18	98600
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98602
1066	REL Religion islamique F1-F2 DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion islamique	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98601
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	01-12-20	117998
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	02-07-18	98608
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	02-07-18	98609
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	02-07-18	98603
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	02-07-18	98604
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	02-07-18	98605
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	02-07-18	98606
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301	301	02-07-18	98607
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	02-07-18	98615
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	02-07-18	98616
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	02-07-18	98617
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	02-07-18	98618
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a	30A	02-07-18	98619
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	AESI	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98610
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	AESS	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98611
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98612
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98613
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TS	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98614
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98622
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion israéliite	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98620
1067	REL Religion israéliite F1-F2 DI	REL	DI	TP	Diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisations juives (plein exercice-type long)	TL	V259	--	--	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98621
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	01-12-20	117999
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	02-07-18	98628
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	02-07-18	98629
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	02-07-18	98623
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	02-07-18	98624
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	02-07-18	98625

1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	02-07-18	98626
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301	301	02-07-18	98627
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	02-07-18	98630
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	02-07-18	98631
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	02-07-18	98632
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	02-07-18	98633
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a	30A	02-07-18	98634
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98636
1068	REL Religion orthodoxe F1-F2 DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion orthodoxe	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98635
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur prescolaire (plein exercice-type court)	TC	V12	Instituteur maternel	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	01-12-20	118000
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Agrégé de l'enseignement religieux protestant du degré secondaire inférieur	TC	V1599	Titre pédagogique spécifique à la fonction	--	--	301	301	01-12-18	110180
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier : AESI, toutes orientations	TC	V16	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	02-07-18	98647
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier: instituteur primaire (plein exercice-type court)	TC	V17	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	02-07-18	98648
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	02-07-18	98637
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	02-07-18	98638
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	02-07-18	98639
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	02-07-18	98640
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301	301	02-07-18	98641
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	AESI	--	--	301	301	02-07-18	98642
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	AESS	--	--	301	301	02-07-18	98643
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	CAP/DAP/CNTM	--	--	301	301	02-07-18	98644
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	Instituteur primaire	--	--	301	301	02-07-18	98645
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TR	Bachelier en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TC	V255	Master à finalité didactique	--	--	301	301	02-07-18	98646
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESI	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	02-07-18	98659
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	AESS	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	02-07-18	98660
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	CAP/DAP/CNTM	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	02-07-18	98661
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Instituteur primaire	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	02-07-18	98662
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master	TL	V15	Master à finalité didactique	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a	30A	02-07-18	98663
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESI	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98664
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	AESS	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98665
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98666
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98667
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98668
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESI	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98654
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	AESS	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98655

1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98656
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98657
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98658
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	AESI	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98649
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	AESS	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98650
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	CAP/DAP/CNTM	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98651
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	Instituteur primaire	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98652
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TS	Bachelier en théologie protestante (plein exercice-type court)	TC	V258	Master à finalité didactique	--	--	301-1a	30A	02-07-18	98653
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TP	Master	TL	V15	--	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98671
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TP	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	TC	V217	--	Certificat en didactique du cours de religion protestante	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98669
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TP	Master en théologie protestante (plein exercice-type long)	TL	V256	--	--	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98672
1069	REL Religion protestante F1-F2 DI	REL	DI	TP	Licence en sciences religieuses protestantes (plein exercice-type long)	TL	V257	--	--	--	301-1a-1b	30B	02-07-18	98670

TITRES POUVANT REMPLACER LE CERTIFICAT EN DIDACTIQUE DU COURS DE RELIGION JUSQU'AU 1^{er} JOUR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Article 293bis du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française

§1^{er} - Par mesure transitoire, et au plus tard jusqu'au 1^{er} **jour de l'année scolaire 2026-2027¹**, les titres suivants peuvent tenir lieu du certificat visé à l'article 24bis du présent décret :

A. Culte protestant

1^o Enseignement secondaire du degré supérieur :

- a) le diplôme de licencié en théologie protestante délivré par la Faculté de théologie protestante de Bruxelles;
- b) le diplôme d'agrégé d'enseignement religieux protestant du degré secondaire supérieur;
- c) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur;
- d) le diplôme de professeur d'école normale, de licencié en pédagogie, de licencié en sciences pédagogiques, de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques et de licencié en sciences de l'éducation;
- e) le grade légal ou scientifique de licencié ou d'ingénieur obtenu après quatre années d'études dans une université, une faculté ou un centre universitaire;
- f) le certificat d'études en vue de l'enseignement religieux délivré après quatre années d'études par la Faculté de théologie protestante de Bruxelles.

2^o Enseignement secondaire du degré inférieur :

- a) le diplôme d'agrégé d'enseignement religieux protestant du degré secondaire inférieur;
- b) le diplôme de candidat en théologie protestante délivré après deux années par la Faculté de théologie protestante de Bruxelles;
- c) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur;
- d) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française institué à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale ;
- e) le diplôme, à titre légal ou scientifique, de candidat délivré après deux années d'études par une université, une faculté ou un centre universitaire;
- f) le diplôme de capacité pédagogique, ou le certificat de compétence pour l'enseignement du degré secondaire inférieur, délivré par le chef du culte.
- g) un des titres cités au 1^o, b), c), d), e) et f).

3^o Enseignement primaire :

- a) le diplôme d'enseignement religieux protestant du degré inférieur;
- b) le diplôme d'instituteur primaire;
- c) le diplôme d'institutrice gardienne complété par le certificat de compétence pour l'enseignement primaire, délivré par le chef du culte;
- d) le diplôme de fin d'études secondaires du degré supérieur complété par le certificat de compétence délivré par le chef du culte;
- e) le certificat de compétence pour l'enseignement primaire, délivré par le chef du culte
- f) un des titres cités au 1^o, a), b), c), d), e) et f) et au 2^o, a) b), c), d) et e).

¹ *Sous réserve de l'adoption du projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement et à la lutte contre la pénurie d'enseignants.*

ANNEXE 3

B. Culte israélite

1° Enseignement secondaire au degré supérieur.

- a) la maîtrise en histoire, pensée et civilisation juives, délivrée par une université belge ou étrangère, complétée par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- b) le diplôme de licence spéciale en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par une université belge ou étrangère, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- c) le diplôme de docteur, de licencié ou d'ingénieur, en quelque matière que ce soit, délivré par une université belge ou étrangère, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- d) le diplôme délivré par une école talmudique (Yeshiva) ou un séminaire d'enseignement religieux israélite, belge ou étranger, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- e) le diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- f) le certificat en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- g) le certificat spécial en langue et littérature hébraïques contemporaines délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- h) le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire.

2° Enseignement secondaire au degré inférieur.

- a) la maîtrise en histoire, pensée et civilisation juives, délivrée par une université belge ou étrangère, complétée par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- b) le diplôme de licence spéciale en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par une université belge ou étrangère, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par

ANNEXE 3

le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

c) le diplôme de docteur, de licencié ou d'ingénieur, en quelque matière que ce soit, délivré par une université belge ou étrangère, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

d) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française institué à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale et par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le grand rabbin attaché au Consistoire;

e) le diplôme délivré par une école talmudique (Yeshiva) ou un séminaire d'enseignement religieux israélite, belge ou étranger, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

f) le diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

g) le certificat en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

h) le certificat spécial en langue et littérature hébraïques contemporaines délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

i) le certificat en histoire juive, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

j) le certificat en pensée et civilisation juives, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

k) le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire.

3° Enseignement primaire.

a) le diplôme d'instituteur primaire, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré primaire, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

ANNEXE 3

- b) le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré primaire, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- c) les titres prévus aux points f), g), h), i) et j) du point 2°.

C. Culte orthodoxe

1° Enseignement secondaire du degré supérieur:

- a) le diplôme de licencié(e) en théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- b) le certificat portant sur au moins quatre années de théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- c) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire supérieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique ;
- d) le diplôme de licencié ou d'ingénieur délivré après quatre années d'études au moins dans une université, un centre universitaire, un institut ou une Haute Ecole en Belgique ou à l'étranger complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique.

2° Enseignement secondaire du degré inférieur:

- a) le diplôme de licencié(e) en théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- b) le certificat portant sur au moins trois années de théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- c) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- d) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire supérieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique ;
- e) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française instituée à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale et par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique.

3° Enseignement primaire:

- a) le diplôme d'instituteur en théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- b) le certificat portant sur au moins deux années de théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- c) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- d) le diplôme de licencié(e) en théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- e) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire supérieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- f) le diplôme d'instituteur primaire complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;
- g) le diplôme d'institutrice maternelle complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique.

ANNEXE 3

D. Culte islamique

1° Enseignement secondaire du degré supérieur :

- a) le diplôme de licencié en théologie islamique délivré par une université, un institut ou une faculté de théologie islamique en Belgique ou à l'étranger complété par un certificat ou un diplôme pédagogique, reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique,
- b) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;
- c) le diplôme de licencié ou d'ingénieur obtenu après quatre années d'études au moins dans une université, un centre universitaire, un institut ou une Haute Ecole en Belgique ou à l'étranger, complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique et par un certificat ou un diplôme d'aptitude pédagogique reconnus ou délivrés l'un et l'autre par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;
- d) le diplôme de licencié en pédagogie, de licencié en sciences psychologiques et de licencié en sciences d'éducation, complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique.

2° Enseignement secondaire du degré inférieur :

- a) le diplôme de licencié en théologie islamique délivré par une université, un institut ou une faculté de théologie islamique en Belgique ou à l'étranger complété par un certificat ou un diplôme pédagogique, reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;
- b) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;
- c) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française institué à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale et par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;
- d) le diplôme de candidat délivré après deux années d'études au moins par une université, un centre universitaire, un institut ou une Haute Ecole en Belgique, complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique et par un certificat ou un diplôme d'aptitude pédagogique reconnus ou délivrés l'un et l'autre par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;
- e) le diplôme de gradué complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique et par un certificat ou un diplôme d'aptitude pédagogique reconnus ou délivrés l'un et l'autre par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;
- f) un des diplômes cités au 1°, points b) c), d).

3° Enseignement primaire :

- a) le diplôme d'instituteur primaire complété un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;

ANNEXE 3

- b) le diplôme de licencié en théologie islamique délivré par une université, un institut ou une faculté de théologie islamique en Belgique ou à l'étranger complété par un certificat ou un diplôme pédagogique, reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique,
- c) le diplôme de fin d'études secondaires du degré supérieur complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique et par un certificat ou un diplôme d'aptitude pédagogique reconnus ou délivrés l'un et l'autre par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;
- d) un des diplômes cités au 1°, points a), b), c), et d) et au 2°, points b), c), d), et e).

E. Culte catholique

1° Enseignement secondaire du degré supérieur :

- a) le diplôme d'agrégé d'enseignement religieux du degré secondaire supérieur, délivré par un Institut supérieur des sciences religieuses;
- b) le diplôme de licencié, délivré par la Faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain;
- c) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur;
- d) le diplôme de professeur d'école normale, de licencié en pédagogie, de licencié en sciences pédagogiques, de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques et de licencié en sciences de l'éducation;
- e) le grade légal ou scientifique de licencié ou d'ingénieur obtenu après quatre années d'études dans une université, une faculté ou un centre universitaire.

2° Enseignement secondaire du degré inférieur :

- a) le diplôme d'agrégé d'enseignement religieux du degré secondaire supérieur, délivré par un institut supérieur de sciences religieuses;
- b) le diplôme d'agrégé ou de gradué d'enseignement religieux du degré secondaire inférieur ;
- c) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur;
- d) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française institué à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale ;
- e) un certificat portant sur deux années de philosophie et au moins deux années de théologie, suivies avec fruit dans un séminaire organisé ou reconnu comme équivalent par le chef du culte;
- f) le diplôme, à titre légal ou scientifique, de candidat délivré après deux années d'études par une université, une faculté ou un centre universitaire;
- g) un des titres cités au 1°, b), c), d) et e).

3° Enseignement primaire :

- a) le certificat de diplômé d'enseignement religieux du degré inférieur;
- b) le diplôme d'instituteur primaire ;
- c) un certificat portant sur deux années de philosophie et au moins une année de théologie, suivies avec fruit dans un séminaire organisé ou reconnu comme équivalent par le chef du culte;
- d) un des titres cités au 2°, b), c), d), et f).

§2 - Parmi les titres délivrés en application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, peuvent également tenir lieu du certificat visé à l'article 24bis du présent décret, ceux qui ont leur correspondant au paragraphe précédent.»².

² Cette disposition permet d'actualiser la liste pour viser tous les titres « Bologne » correspondant aux titres listés pour les différentes religions.

TITRES REQUIS DES MAITRES DE RELIGION ET DES PROFESSEURS DE RELIGION AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016 - ARRETE ROYAL DU 25 OCTOBRE 1971

A. Religion catholique.

1. Professeur de religion catholique dans l'enseignement secondaire du degré supérieur :

- a) la qualité de ministre du culte;
- b) le diplôme d'agrégé d'enseignement religieux du degré secondaire supérieur, délivré par un Institut supérieur des sciences religieuses;
- c) le diplôme de licencié, délivré par la Faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain;
- d) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur;
- e) le diplôme de professeur d'école normale, de licencié en pédagogie, de licencié en sciences pédagogiques, de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques et de licencié en sciences de l'éducation;
- f) le grade légal ou scientifique de licencié ou d'ingénieur obtenu après quatre années d'études dans une université, une faculté ou un centre universitaire de Belgique.

2. Professeur de religion catholique dans l'enseignement secondaire du degré inférieur :

- a) la qualité de ministre du culte;
- b) le diplôme d'agrégé d'enseignement religieux du degré secondaire supérieur, délivré par un institut supérieur de sciences religieuses;
- c) le diplôme d'agrégé ou de gradué d'enseignement religieux du degré secondaire inférieur;
- d) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur;
- e) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française institué à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale ;
- f) un certificat portant sur deux années de philosophie et au moins deux années de théologie, suivies avec fruit dans un séminaire organisé ou reconnu comme équivalent par le chef du culte;
- g) le diplôme, à titre légal ou scientifique, de candidat délivré après deux années d'études par une université, une faculté ou un centre universitaire de Belgique;
- i) un des titres cités aux point c), d), e), f) du point 1.

3. Maître de religion catholique dans l'enseignement primaire :

- a) la qualité de ministre du culte;
- b) le certificat de diplômé d'enseignement religieux du degré inférieur;

ANNEXE 4

c) le diplôme d'instituteur primaire;

d) un certificat portant sur deux années de philosophie et au moins une année de théologie, suivies avec fruit dans un séminaire organisé ou reconnu comme équivalent par le chef du culte;

e) un des titres cités aux c), d), e) et g) du point 2.

B. Religion protestante.

1. Professeur de religion protestante dans l'enseignement secondaire du degré supérieur :

a) la qualité de ministre du culte;

b) le diplôme de licencié en théologie protestante délivré par la Faculté de théologie protestante de Bruxelles;

c) le diplôme d'agrégé d'enseignement religieux protestant du degré secondaire supérieur;

d) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur;

e) le diplôme de professeur d'école normale, de licencié en pédagogie, de licencié en sciences pédagogiques, de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques et de licencié en sciences de l'éducation;

f) le grade légal ou scientifique de licencié ou d'ingénieur obtenu après quatre années d'études dans une université, une faculté ou un centre universitaire de Belgique;

g) le certificat d'études en vue de l'enseignement religieux délivré après quatre années d'études par la Faculté de théologie protestante de Bruxelles.

2. Professeur de religion protestante dans l'enseignement secondaire du degré inférieur :

a) la qualité de ministre du culte;

b) le diplôme d'agrégé d'enseignement religieux protestant du degré secondaire inférieur;

c) le diplôme de candidat en théologie protestante délivré après deux années par la Faculté de théologie protestante de Bruxelles;

d) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur;

e) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française institué à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale ;

f) le diplôme, à titre légal ou scientifique, de candidat délivré après deux années d'études par une université, une faculté ou un centre universitaire de Belgique;

g) le diplôme de capacité pédagogique, ou le certificat de compétence pour l'enseignement du degré secondaire inférieur, délivré par le chef du culte avant la date de publication du présent arrêté;

i) un des titres cités aux c), d), e), f), g) du point 1.

3. Maître de religion protestante dans l'enseignement primaire :

- a) la qualité de ministre du culte;
- b) le diplôme d'enseignement religieux protestant du degré inférieur;
- c) le diplôme d'instituteur primaire;
- d) le diplôme d'institutrice gardienne complété par le certificat de compétence pour l'enseignement primaire, délivré par le chef du culte;
- e) le diplôme de fin d'études secondaires du degré supérieur complété par le certificat de compétence délivré par le chef du culte;
- f) le certificat de compétence pour l'enseignement primaire, délivré par le chef du culte, avant la date de publication du présent arrêté;
- g) un des titres cités aux b), c), d), e), f), g) du point 1. et aux b), c), d), e) et f) du point 2.

C. Religion israélite.

1. Professeur de religion israélite dans l'enseignement secondaire au degré supérieur.

- a) la qualité de rabbin;
- b) la qualité ou la dignité de ministre du culte;
- c) la maîtrise en histoire, pensée et civilisation juives, délivrée par une université belge ou étrangère, complétée par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- d) le diplôme de licence spéciale en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par une université belge ou étrangère, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- e) le diplôme de docteur, de licencié ou d'ingénieur, en quelque matière que ce soit, délivré par une université belge ou étrangère, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;
- f) le diplôme délivré par une école talmudique (Yeshiva) ou un séminaire d'enseignement religieux israélite, belge ou étranger, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

ANNEXE 4

g) le diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

h) le certificat en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

i) le certificat spécial en langue et littérature hébraïques contemporaines délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

j) le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire supérieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire.

2. Professeur de religion israélite dans l'enseignement secondaire au degré inférieur.

a) la qualité de rabbin;

b) la qualité ou la dignité de ministre du culte;

c) la maîtrise en histoire, pensée et civilisation juives, délivrée par une université belge ou étrangère, complétée par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

d) le diplôme de licence spéciale en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par une université belge ou étrangère, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

e) le diplôme de docteur, de licencié ou d'ingénieur, en quelque matière que ce soit, délivré par une université belge ou étrangère, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

ANNEXE 4

f) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française institué à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale et par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le grand rabbin attaché au Consistoire;

g) le diplôme délivré par une école talmudique (Yeshiva) ou un séminaire d'enseignement religieux israélite, belge ou étranger, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

h) le diplôme supérieur en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

i) le certificat en histoire, pensée et civilisation juives, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

j) le certificat spécial en langue et littérature hébraïques contemporaines délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

k) le certificat en histoire juive, délivré par l'Institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

l) le certificat en pensée et civilisation juives, délivré par l'institut d'études du judaïsme, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré secondaire inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

m) le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré inférieur, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire.

3. Maître de religion israélite dans l'enseignement primaire.

a) la qualité ou la dignité de ministre du culte;

b) le diplôme d'instituteur primaire, complété par le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré primaire, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire;

c) un des titres cités aux h, i, j, k du point 2;

d) le certificat d'aptitude à l'enseignement religieux israélite au degré primaire, délivré par le Consistoire central israélite de Belgique et signé conjointement par le président du Consistoire central israélite de Belgique et le grand rabbin de Belgique ou le rabbin attaché au Consistoire.

D. Religion orthodoxe

1. Professeur de religion orthodoxe dans l'enseignement secondaire du degré supérieur:

a) la qualité de ministre du culte;

b) le diplôme de licencié(e) en théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

c) le certificat portant sur au moins quatre années de théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

d) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire supérieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique ;

e) le diplôme de licencié ou d'ingénieur délivré après quatre années d'études au moins dans une université, un centre universitaire, un institut ou une Haute Ecole en Belgique ou à l'étranger complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique.

2. Professeur de religion orthodoxe dans l'enseignement secondaire du degré inférieur:

a) la qualité de ministre du culte;

b) le diplôme de licencié(e) en théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

c) le certificat portant sur au moins trois années de théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

d) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

e) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire supérieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique ;

ANNEXE 4

f) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française institué à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale et par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique.

3. Maître de religion orthodoxe dans l'enseignement primaire:

a) la qualité de ministre du culte;

b) le diplôme d'instituteur en théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

c) le certificat portant sur au moins deux années de théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

d) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

e) le diplôme de licencié(e) en théologie orthodoxe délivré par un institut/une université de théologie reconnu(e) par la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

f) le diplôme d'agrégé(e) de l'enseignement secondaire supérieur complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

g) le diplôme d'instituteur primaire complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique;

h) le diplôme d'institutrice maternelle complété par le certificat de reconnaissance de la commission pédagogique de l'Eglise orthodoxe en Belgique.

E. Religion islamique

1. Professeur de religion islamique dans l'enseignement secondaire du degré supérieur :

a) la qualité de ministre du culte ;

b) le diplôme de licencié en théologie islamique délivré par une université, un institut ou une faculté de théologie islamique en Belgique ou à l'étranger complété par un certificat ou un diplôme pédagogique, reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique,

c) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;

ANNEXE 4

d) le diplôme de licencié ou d'ingénieur obtenu après quatre années d'études au moins dans une université, un centre universitaire, un institut ou une Haute Ecole en Belgique ou à l'étranger, complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique et par un certificat ou un diplôme d'aptitude pédagogique reconnus ou délivrés l'un et l'autre par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;

e) le diplôme de licencié en pédagogie, de licencié en sciences psychologiques et de licencié en sciences d'éducation, complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique.

2. Professeur de religion islamique dans l'enseignement secondaire du-degré inférieur :

a) la qualité de ministre du culte ;

b) le diplôme de licencié en théologie islamique délivré par une université, un institut ou une faculté de théologie islamique en Belgique ou à l'étranger complété par un certificat ou un diplôme pédagogique, reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;

c) le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;

d) le diplôme de gradué complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par le jury de la Communauté française institué à cette fin, un certificat de cours normaux techniques moyens, un diplôme d'aptitudes pédagogiques ou un certificat d'aptitude pédagogique délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale et par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

e) le diplôme de candidat délivré après deux années d'études au moins par une université, un centre universitaire, un institut ou une Haute Ecole en Belgique, complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique et par un certificat ou un diplôme d'aptitude pédagogique reconnus ou délivrés l'un et l'autre par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;

f) le diplôme de gradué complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique et par un certificat ou un diplôme d'aptitude pédagogique reconnus ou délivrés l'un et l'autre par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

g) un des diplômes cités aux c), d) et e) du point 1.

3. Maître de religion islamique dans l'enseignement primaire :

a) la qualité de ministre du culte ;

ANNEXE 4

b) le diplôme d'instituteur primaire complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique reconnu ou délivré par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique;

c) le diplôme de fin d'études secondaires du degré supérieur complété par un certificat ou un diplôme d'aptitude à l'enseignement religieux islamique et par un certificat ou un diplôme d'aptitude pédagogique reconnus ou délivrés l'un et l'autre par la commission pédagogique de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

d) un des diplômes cités aux b), c), d) et e) du point 1. et aux c), d), e) et f) du point 2.

Les instances représentant l'autorité du culte musulman

<u>Jusqu'au 4 octobre 2022</u>	<u>Entre 5 octobre 2022 et le 25 juin 2023¹</u>	<u>A partir du 26 juin 2023²</u>
Exécutif des Musulmans de Belgique	Bureau de l'Exécutif des Musulmans de Belgique	ASBL Conseil Musulman de Belgique <u>Adresse :</u> Conseil Musulman de Belgique ASBL Rue de la Loi n°23 1000 BRUXELLES

Remarque : la liste et les coordonnées de l'ensemble des autorités du culte peut être consultée sur le site du [SPF Justice \(Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux \(DG WL\) - Direction des Droits fondamentaux - Service des Cultes et de la laïcité\)](#)

¹ Arrêté royal du 29 septembre 2022 relatif au retrait de la reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique et à l'abrogation de l'arrêté royal du 15 février 2016 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique.

² Arrêté royal du 12 juin 2023 portant reconnaissance d'un organe représentatif provisoire du culte islamique en Belgique et abrogeant les articles 2 et 3, alinéa 2, relatifs à la continuité du service public de l'arrêté royal du 29 septembre 2022 relatif au retrait de la reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique et à l'abrogation de l'arrêté royal du 15 février 2016 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique.